

I. Contexte

Le Sénégal a adopté, en 1964, une loi foncière, dite Loi sur le Domaine National (LDN). Dans les zones rurales, cette loi a supprimé les droits coutumiers en faisant passer les terres dans le domaine national, avec deux types de situations : (i) les terres affectées au domaine national, qui étaient anciennement exploitées par les familles et auxquelles la loi n'accorde plus de droit réel, mais un droit d'usage, sous réserve qu'elles exploitent les terres ; (ii) les terres non affectées du domaine national, qui étaient exploitées collectivement (terres non défrichées, zones de parcours, de cueillette, de coupe de bois, etc.), et pour lesquelles les paysans ont un libre accès aux ressources.

Cette loi a ensuite été complétée par différents textes : création des communautés rurales avec la loi de 1972 sur la réforme administrative et territoriale, transfert de compétences aux collectivités locales avec les lois sur la décentralisation de 1996, etc. Malgré tout cet arsenal juridique, il est noté des insuffisances énormes dans la gestion des terres : (i) d'une part, les pouvoirs publics ne disposent pas toujours des outils nécessaires pour promouvoir une gestion transparente et efficace des terres, (ii) les failles de la loi foncière favorisent aujourd'hui le phénomène d'acquisition des terres. Ces faiblesses institutionnelles sont à la base de réels conflits sociaux et font peser un lourd danger sur la stabilité du Sénégal.

Ainsi, depuis deux décennies, le régime foncier sénégalais qui est basé sur la législation nationale et la gestion décentralisée a connu des tentatives de réformes inachevées, en 1996 (Plan d'action foncier), en 2003 (un avant projet de loi cadre pour le développement agro-sylvo-pastoral a été soumis à l'Assemblée nationale puis promulguée en 2004).

En 2005, le gouvernement a mis en place une nouvelle commission de réforme foncière. Toutes ces initiatives de réformes foncières n'ont pas intégré les contributions paysannes et de la société Civile entraînant des désaccords profonds. En effet, il est une évidence actuelle dans la gestion du foncier. Si auparavant, les réformes foncières étaient effectuées par les États, ou des experts engagés par eux, sans véritable implication des autres groupes d'acteurs, aujourd'hui, la nécessité d'une mise en débat national des enjeux, des orientations ou des effets des politiques foncières est de plus en plus revendiquée par les acteurs non étatiques.

La mise en place, par décret présidentiel, en 2012, d'une commission nationale de réforme foncière a été considérée par plusieurs acteurs comme un signal fort des autorités politiques pour mettre de l'ordre dans la gestion foncière au Sénégal. La non implication de la société civile dans le décret présidentiel indique un manquement que plusieurs catégories d'acteurs ont dénoncé. Cela semble témoigner de la confirmation de

l'option des autorités politiques de miser sur les investissements privés étrangers. La signature récente du contrat entre le gouvernement du Sénégal et la Banque mondiale dans le cadre du Projet de Développement Intégré et Durable de l'agro business au senegal(**PDIDAS**), ainsi que l'adhésion du senegal à l'initiative de la Nouvelle Alliance pour la Sécurité alimentaire et la Nutrition (**NASAN**) constituent une confirmation dans cette orientation de non priorisation des exploitations familiales pour résoudre les questions de sécurité alimentaire des Sénégalais.

La ruée vers les terres constatées au Sénégal ces dernières années (par exemple, entre 2000 et 2011 plus 670000 hectares n'ont fait l'objet de spéculation) confirme cette tendance de l'Etat qui est un des principaux acteurs de cette situation et invite à une réforme rapide, juste et équitable. Conscient de l'importance de cette question, la société civile a mis en place un consortium pour exiger et contribuer à une réforme foncière transparente et participative qui sécurise les droits des femmes, des jeunes et qui protège les intérêts de la nation.

L'émergence du Sénégal passera inexorablement par une meilleure gouvernance et rationalisation des ressources, notamment la terre, l'eau, le soleil, tout en pensant à assurer leur transmission aux générations futures.

C'est donc dans ce contexte que le consortium qui réunit les organisations de la société civiles que sont : ActionAid, Action Solidaire, CNCR, ENDA PRONAT, IPAR, OXFAM, WILDAF va lancer une campagne dénommée : « **Réformons le foncier** » qui va sillonner le senegal pour sensibiliser les populations et recueillir leurs attentes et propositions.

Le consortium jouera un rôle de veille citoyenne et de force de proposition

II. Pour quoi la campagne

Le but du projet REFORMONS LE FONCIER est de promouvoir la participation efficiente des communautés rurales, des Organisations paysannes, des citoyens et des Organisations de la société civile notamment les organisations de Femmes et de jeunes au processus de réflexions sur la Réforme Foncière au Sénégal par la mise en place d'un processus multi-acteurs pour une réforme foncière inclusive qui intègrent les principes Directeurs de la FAO.

Ce projet donnera aussi l'opportunité aux différents acteurs de plaider non seulement pour l'accès, l'utilisation et le contrôle de la terre par les communautés rurales notamment les femmes et les jeunes mais aussi de promouvoir l'accès des femmes et des jeunes aux instances de décisions pour influencer les politiques publiques de manière générale. L'accès des citoyens, notamment des femmes au foncier agricole est un enjeu de développement et de justice sociale, eu égard au rôle important qu'ils

jouent dans la production agricole et l'économie familiale rurale en générale.

Même si dans sa composition initiale, aucun membre de la société civile n'a été désigné par le Décret instituant la Commission Nationale sur la Réforme Foncière, le Président de la Commission a invité officiellement le CNCR et le CONGAD à se joindre aux travaux de la Commission.

De manière générale cette campagne, c'est pour

- Le respect des droits des populations sur la gestion foncière
- L'Adoption d'une politique foncière qui sécurise les producteurs et productrices
- Harmonisation des différents codes sur le foncier
- La Transparence dans les conditions et modalités d'affectation des terres au senegal
- L'indemnisation équitable des populations rurales victimes d'expropriation par les projets des grands investisseurs(les populations estiment que leurs droits ne sont pas toujours respectés parce que les conditions et procédures légales d'expropriation, de recasement ou d'indemnisation ne sont pas toujours appliquées ou n'ont pas été équitables).

III. Les objectifs de l'atelier de lancement de la campagne Réforment le foncier

- Informer et sensibiliser le grand public sur les enjeux de la reforme foncière en cours au senegal
- Appeler les autorités politiques, administratives et locales à sécuriser les droits des femmes, des jeunes, producteurs et productrices et à protéger les intérêts de la nation

IV. Les résultats attendus

- Le grand public est informé des enjeux de la reforme foncier et s'approprie de la campagne
- Les autorités politiques, administratives et locales s'engagent à poser des actes qui vont dans le sens de la sécurisation foncière des populations sénégalaises en générales et celles du monde rural en particulier.

V. Méthodologie

Cette rencontre permettra de lancer officiellement la campagne reformons le foncier. Elle sera un moment fort, d'information de sensibilisation et de communication à l'intention des acteurs de la société civile et de la presse. Les différentes présentations tant sur les enjeux de

la gouvernance foncière, les objectifs de la campagne ainsi que sur la stratégie de campagne seront des moments forts de partages pour ce faire, elle se déroulera en 3 temps

1^{er} : temps messages des acteurs de la société civile, des autorités étatiques et des artistes à sur la gouvernance travers des discours de solidarité

2^{em} : temps présentation en plénière des enjeux et objectifs de la campagne

3^{em} temps : communication avec les journalistes sous forme de question réponse sur la campagne

VI. Participants

Cette activités réunira des acteurs de la société civile, les autorités étatiques, des universitaires. Au total une soixante de personnes seront mobilisée dans un élan de solidarité.

VII. Date et lieu ???

AGENDA

8H30-9H00 : Accueil et installation des participants

9H00- 9H30 : cérémonie d'ouverture

- Mots d'ouverture du représentant Résident de OXFAM
- Mot de la Directrice pays d'Actionaid au nom du consortium
- Mot du champion de la campagne
- Mot du président de la CNRF
- Mots d'ouverture du Ministre de l'Agriculture et de l'Equipement Rural

Prestation artistique

9H30- 10H00 : Présentation du contexte sur la gouvernance foncière au senegal

10H30-11H00 : présentation des objectifs du projet et discussion

11H00-11H30 : PAUSE CAFE et interview de la presse

11H30-11H45 : prestation artistique sur le foncier

11H45- 13H15 : présentation de la stratégie de Campagne suivi de discussion

13H15-13H30 : Synthèse et clôture

13H30 Déjeuner